

Session du 23 septembre 2022

Motion

Impact influenza aviaire et soutien aux éleveurs

La Chambre d'agriculture du Tarn, réunie le 23 septembre 2022, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Huc, adopte la motion suivante :

Considérant :

L'importance de la filière avicole pour l'agriculture départementale, porteuse de valeur ajoutée, sur un marché en croissance, souvent en proximité.

La crise liée à l'épidémie d'influenza aviaire qui a touché durant la campagne 2021/2022, différentes zones du territoire national, impactant violemment ces territoires,

Le fait que, les élevages subissent les conséquences de l'épizootie même si le Tarn a été relativement épargné sur cette période, avec 5 foyers, dont 1 hautement pathogène et 4 faiblement pathogènes

Les résultats de l'enquête réalisée par la Chambre d'agriculture qui montre que :

- certains élevages ont subi des pertes d'activité liées au blocage de tout mouvement d'animaux lorsque les foyers ont été détectés, en attendant les résultats d'analyses
- les élevages de palmipèdes rencontrent de réelles difficultés d'approvisionnement en canetons, puisque dépendants de la production de couvoirs du sud-ouest et de l'ouest de la France touchés par les mesures d'abattage
- les éleveurs de palmipèdes ont subi des pertes de chiffre d'affaires, et parmi eux, un sur trois estime perdre plus de 50 % sur les mois à venir.

Demande

- que les exploitations et les entreprises tarnaises non éligibles aux indemnités, puisque le département ne fait pas partie des zones réglementées, puissent avoir accès aux aides pour cette filière
- que la réflexion économique et technique engagée pour envisager des solutions locales de production de canetons soit soutenue
- que les populations de faune sauvage soient régulées pour contribuer à maîtriser le risque de transmission du virus de l'influenza aviaire

La délibération est adoptée dans les conditions suivantes :

- Membres en exercice : 34
- Quorum : 18
- Nombre de votants = 21 dont :
 - Nombre de voix pour : 18
 - Nombre de voix contre : 1
 - Nombre d'abstentions : 2

Vu pour approbation,
le

Délibérée à Albi,
le 23 septembre 2022

Le Président,
Jean-Claude HUC

